

VilledeMontmagny.fr

SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE ET PÉRI-SOLAIRE

Guide de l'enfance

2023 - 2024

SUIVEZ-NOUS SUR :



Le mot de L'élue

Madame, Monsieur, chers parents,

Nous souhaitons aux 1701 élèves ainsi qu'aux différents personnels qui rejoignent les écoles publiques, une belle rentrée 2023 à Montmagny. Les effectifs par classe seront en moyenne de 23 élèves par classe de maternelle et de 24,6 élèves par classe en élémentaire. Cette année scolaire, les écoles Jean-Baptiste Clément, Lévriers maternelle et Eugénie Cotton accueillent de nouvelles directrices, nous leur souhaitons le succès dans leur prise de fonction.

- Le guide de l'enfance 2023-2024 vous informe et vous accompagne dans vos démarches pour placer chacun des élèves en position de réussite, sur le temps scolaire comme péri scolaire.

- Sur le temps scolaire, les services municipaux apportent leur savoir-faire. Ils accompagnent les élèves dans l'éducation à la citoyenneté, l'éducation culturelle et sportive. La Ville de Montmagny accompagne également les projets d'école, nombreux cette année encore.

- Le service de la vie scolaire et périscolaire réalise les inscriptions à l'école mais aussi aux centres de loisirs, à la restauration, et aux activités avant et après l'école comme l'aide aux devoirs, aux séjours de vacances, au Pédibus.

- La Ville de Montmagny, dans une démarche de qualité, propose aux enfants des repas produits dans ses cuisines par des équipes dynamiques. La commission des menus permet de veiller à l'équilibre alimentaire et au respect de la loi Egalim.

- Dans les écoles maternelles, des agents municipaux (ATSEM) mettent encore leurs compétences auprès des enseignants pour accompagner les enfants dans les classes, comme pour apporter un soin quotidien à l'entretien des bâtiments scolaires.

- Le PEDIBUS : Les agents de la Ville accompagnent à pied, les enfants d'un point de rencontre vers leur école.

- La Ville de Montmagny s'engage pour la sécurité et l'entretien des abords des écoles comme des bâtiments, un nouveau plateau ralentisseur équipe, la rue d'Épinay depuis cet été

La ville de Montmagny et l'ensemble des agents du service scolaire poursuivent leur engagement en faveur de tous les enfants. Les services de l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental nous apportent aussi leur soutien financier sur de nombreux projets et nous tenions à les en remercier.

De nombreux acteurs, comme les fédérations de parents d'élèves, les bénévoles nous apportent aussi leur précieuse collaboration et éclairage afin d'améliorer le service.

À tous, nous souhaitons une bonne rentrée et de belles réussites !

Karine FARGES

Adjointe au Maire en charge
des Affaires scolaires et périscolaires

Maha GULFAZ

Conseillère municipale déléguée
aux Affaires scolaires et périscolaires



Les établissements scolaires



SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

en mairie, 10 rue du 11 novembre 1918

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et les lundis, mercredis et vendredis
de 13h45 à 17h30

Fermé les mardis et jeudis après-midi

Contacts : 01 34 28 69 92 / 68 73 / 69 91

GRUPE SCOLAIRE FRÈRES LUMIÈRE

ÉCOLE MATERNELLE

» 2, avenue Maurice Utrillo / 01 39 83 14 46

0950539v@ac-versailles.fr

Directrice : Mme Dominique DEBUCHY

Nombre de classes : 8

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

» 4, avenue Maurice Utrillo / 01 39 83 52 48

0950514t@ac-versailles.fr

Directrice : Mme Véronique BREAS

Nombre de classes : 14

GRUPE SCOLAIRE LES LÉVRIERS

ÉCOLE MATERNELLE

» 30, rue du Muret / 06 79 70 33 56

0951430n@ac-versailles.fr

Directrice : Mme Pauline BIDAUD

Nombre de classes : 10

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

» 38, rue du Muret / 01 39 83 23 56

0951473k@ac-versailles.fr

Directrice : Mme Sandrine ALBERTY

Nombre de classes : 13

GRUPE SCOLAIRE JULES FERRY

ÉCOLE MATERNELLE EUGÉNIE COTTON

» 139, rue d'Épinay / 01 39 83 21 33

0950737k@ac-versailles.fr

Directrice : Mme Virginie DANIEL

Nombre de classes : 7

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY

» 3 bis rue Roger Quille / 01 39 83 77 53

0951117y@ac-versailles.fr

Directeur : Mr Denis TRAMONI

Nombre de classes : 15 + 1 ULIS*

ÉCOLE JEAN-BAPTISTE CLÉMENT

» 19, chemin des Postes / 01 39 83 69 89

0950518x@ac-versailles.fr

Nombre de classes : 5

ÉCOLE PRIVÉE NOTRE-DAME

DE LA PROVIDENCE

» 10, rue du Château / 01 39 83 20 90

Directrice : Mme Clémence BRIAND - METAIRIE

COLLÈGE MAURICE UTRILLO

» 8, rue Jules Ferry / 01 34 28 66 70

Principale : Mr Houssini BIR

COLLÈGE NICOLAS COPERNIC

» 8, ruelle Marianne / 01 39 83 46 17

Principal(e) : Mme Ketty SAURAY

LYCÉE CAMILLE SAINT-SAËNS

» 18-22, rue Guynemer / 01 34 28 64 00

Proviseure : Mme LAFOSSE

*Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Les autres acteurs de la vie scolaire et périscolaire



» MÉDECIN SCOLAIRE

Le service de promotion de la santé en faveur des élèves est un service de l'Éducation nationale.

» PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE INTERCOMMUNAL (PREI)

Ce dispositif permet la mise en place d'actions d'aides sanitaires, sociales, culturelles et éducatives en faveur d'enfants ou d'adolescents qui rencontrent des difficultés particulières. Il vient en complément des réseaux de professionnels déjà existants. Vous pouvez joindre les référents du PREI au 01 39 05 13 26.

» INSPECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Inspectrice : Isabelle BOIS
4, avenue Maurice Utrillo
95360 Montmagny
01 30 83 50 66

» DIRECTION ACADÉMIQUE DU VAL D'OISE

Directeur académique des services de l'Éducation nationale : Olivier WAMBECKE
Immeuble le Président - 2 A, av des Arpents
95525 Cergy-Pontoise Cedex
01 30 75 57 57

» ÉCOLE MUNICIPALE DES MUSIQUES ET DE DANSE

Elle propose de nombreuses disciplines décrites dans la plaquette spéciale éditée à chaque rentrée ainsi que sur le site internet de la ville :
www.villedemontmagny.fr
Pôle culturel PERGAME
Ancien séminaire - 6, rue de Montmorency
01 34 28 69 44 (l'après-midi)

Les élections de parents d'élèves siégeant aux conseils d'école se dérouleront les 6 et 7 octobre 2023.

» FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES (F.C.P.E.)

3 sections : primaire, collège et lycée
Site Internet : www.fcpe95.com
Courriel : fcpe95montmagny@gmail.com

» ASSOCIATION LES INDÉPENDANTS DE MONTMAGNY

Courriel : lesindependantsdemontmagny@gmail.com

» ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (A.P.E.L.)

Courriel : apelecolendp@free.fr

Les informations concernant chaque association sont affichées dans les écoles.



La vie scolaire

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires sont enregistrées en mairie, au service de la vie scolaire.

» **L'admission à l'école élémentaire** est de droit, une fois remplies les formalités d'inscription. L'inscription scolaire est obligatoire pour l'entrée au CP.

» **L'admission à l'école maternelle :**

L'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans. Aussi, les enfants ayant 3 ans à la rentrée scolaire et jusqu'au 31 décembre de l'année considérée sont admis de droit, une fois remplies les formalités d'inscription.

Quelque soit le niveau de classe, si un déménagement a été effectué hors de Montmagny en cours d'année scolaire, une demande de dérogation est obligatoire pour poursuivre la scolarité dans la même école.



LES HORAIRES SCOLAIRES

À la rentrée 2023, la semaine scolaire reste organisée en 4 jours et les horaires sont inchangés.

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h15 - 8h30	Temps périscolaire	Temps périscolaire	Temps périscolaire	Temps périscolaire
8h30 - 11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
11h30 - 13h30	Temps méridien	Temps méridien	Temps méridien	Temps méridien
13h30 - 16h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
16h30 - 19h00	Temps périscolaire	Temps périscolaire	Temps périscolaire	Temps périscolaire

Les grilles des écoles s'ouvrent dès 8h20 et dès 13h20.

La vie scolaire



LES ACTIVITÉS SCOLAIRES

Les enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de Montmagny bénéficient d'activités sportives et culturelles financées par la ville, organisées en partenariat avec l'Éducation nationale et les professionnels locaux.

ACTIVITÉS SPORTIVES

- » Dix séances de sport par classe (encadrées par les éducateurs sportifs de la ville)
- » Dix séances à la piscine en CE1 et CE2 et cinq séances en CM2 (organisées par l'Éducation Nationale)
- » Journées sportives inter-écoles
- » Journée rencontres sportives pour les élèves de CM2 et de 6^e.

ACTIVITÉS CULTURELLES

- » Deux sorties culturelles par classe choisies par l'enseignant (avec transport)
- » Expositions culturelles au pôle Pergame ou dans les centres de loisirs tout au long de l'année scolaire
- » Projets en partenariat avec la médiathèque municipale Pergame
- » Projets en lien avec le dispositif « microfolie » situé à la chapelle de l'Ancien Séminaire
- » Spectacle de Noël

INFORMATIQUE À L'ÉCOLE

- » Une salle informatique, connectée à internet, est installée dans chaque école élémentaire.

TABLEAU NUMÉRIQUE INTERACTIF

- » Le plan numérique déployé par l'Éducation Nationale a permis de doter toutes les classes des écoles élémentaires de tableaux numériques interactifs.

BIBLIOTHÈQUE – CENTRE DE DOCUMENTATION (BCD)

- » Dans chaque école maternelle et élémentaire, un espace bibliothèque est mis à la disposition des enfants.

CLASSE ORCHESTRE (école élémentaire des Lévrieris)

- » Le dispositif de la classe orchestre est maintenu.

CLASSES DE DÉCOUVERTE

- » Organisés à l'initiative des enseignants et avec l'accord de l'Inspection de l'Éducation nationale, ces projets permettent aux enfants de se familiariser avec un nouvel environnement.

La ville participe au financement de ces séjours.

PROJETS DIVERS

- » La ville soutient des projets spécifiques proposés par les écoles.

Elles peuvent s'inscrire dans des dispositifs à long terme comme une résidence d'artistes ou travailler le projet d'école durant un an.



La vie scolaire



LE SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL (SMA)

Organisé par la ville en cas de grève des enseignants (à partir de 25 % de l'effectif).

- » Les centres de loisirs sont ouverts à cette occasion pendant les heures habituelles de l'école. Les enfants sont encadrés par du personnel municipal (ATSEM, animateurs...).
- » Les enfants inscrits aux restaurants scolaires peuvent y déjeuner comme les autres jours.
- » Les accueils pré et post-scolaires sont assurés dans les deux centres de loisirs.

L'ACCÈS À L'ÉCOLE

ACCOMPAGNEMENT PÉDESTRE « PÉDIBUS »

» Afin de renforcer la sécurité sur le trajet des écoles et de limiter la circulation aux abords des groupes scolaires, la ville met en place un service gratuit d'accompagnement pédestre encadré par du personnel municipal.

Pour rejoindre le groupe scolaire Jules Ferry :

- » 8h00 : départ de l'angle des rues Carnot et Théophile Gautier
- » 8h10 : passage devant le 96/98 rue d'Épinay
- » 8h25 : arrivée dans les écoles
- » 16h30 : même cheminement en sens inverse

Il est possible d'organiser d'autres étapes sur ce trajet. Renseignements et inscriptions auprès du service de la vie scolaire et périscolaire (se munir d'une photo pour la carte).

DÉPOSE-MINUTE

» À l'école Jules Ferry, un emplacement prévu pour la « dépose-minute » des enfants est matérialisé.

Il est strictement réservé à cet effet.





La vie périscolaire



AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Les accueils pré et post scolaires*

» L'accueil périscolaire, facultatif et payant, fonctionne dans toutes les écoles à partir de 7h15 jusqu'à 8h20 puis de 16h30 à 19h00.

Trait d'union entre la vie collective et la famille, cette structure reste souple dans ses propositions d'activités : jeux individuels ou calmes, activités organisées... Encadré par les animateurs partageant le temps du déjeuner avec lui, l'enfant est plus à même de se repérer et s'approprier les règles indispensables à la vie en société.

Des ateliers dirigés sont proposés dans chacune des structures afin de donner à l'enfant l'occasion de découvrir des activités et de s'y impliquer dans la durée. *Ils relèvent d'un projet élaboré sur plusieurs semaines. Il est important que les enfants puissent s'y investir et y participer dans leur totalité.*

Aussi, il est demandé aux familles de bien vouloir, dans la mesure du possible, respecter ce moment.

Organisation des accueils du soir :

- » 16h30 - 17h00 : goûter
- » 17h00 - 18h00 : ateliers dirigés
- » 18h00 - 19h00 : activités encadrées



L'ÉTUDE DIRIGÉE

» Dans les écoles Frères Lumière élémentaire, Jules Ferry et Lévriers élémentaire, un service d'étude dirigée est organisé par la ville de 16h30 à 17h45, du 18 septembre 2023 au 7 juin 2024.

Encadrés par des enseignants, les enfants en groupes restreints apprennent leurs leçons et revoient les devoirs faits en classe. L'enseignant plus disponible reprend les notions non comprises. Les leçons ne sont donc plus apprises au centre d'accueil.

Tout changement des jours réservés s'effectuera en fin de période inter-vacances pour une prise en compte à la période suivante par courrier ou courriel, au service de la vie scolaire et périscolaire, en mairie.

ATTENTION : Merci de prévoir un goûter pour votre enfant.

LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (CLAS)

» Le CLAS est un dispositif gratuit fonctionnant dans les quatre écoles élémentaires de 16h30 à 17h45, du 6 novembre 2023 au 31 mai 2024.

Il permet aux élèves des classes élémentaires, repérés par les enseignants comme rencontrant des difficultés, d'aborder les matières enseignées différemment : méthodologie, jeux verbaux ou de logique... Avec l'accord des familles, les enfants sont pris en charge deux soirs par semaine par des enseignants volontaires pour l'aide à la scolarité.

Ils peuvent bénéficier, les deux autres soirs, d'ateliers de découverte encadrés par des professionnels : jeu de stratégie, informatique...

ATTENTION : Merci de prévoir un goûter pour votre enfant.



La vie périscolaire



LA PAUSE MÉRIDIDIENNE*

Moment important de reconstruction tant physique qu'intellectuelle, les enfants sont encadrés par du personnel municipal (ATSEM, animateurs) dans les restaurants scolaires, ainsi que sur les différents pôles d'activités proposés.

- » Service à table dans les écoles maternelles et à l'école Jean-Baptiste Clément
- » Self-service en élémentaire

Pour les enfants présentant une allergie alimentaire, veuillez-vous rapprocher du service scolaire afin d'envisager l'établissement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.).

LE MERCREDI ET LES VACANCES*

Il est impératif d'inscrire à l'avance votre enfant pour qu'il puisse participer aux activités du centre de loisirs.

Si vous n'avez pas reçu la fiche de réservation par courrier, vous pouvez la trouver sur le site de la ville.

LES CENTRES DE LOISIRS MATERNEL ET ÉLÉMENTAIRE

- » Partie prenante du projet éducatif de la ville, ces structures ont pour mission d'aider l'enfant à s'intégrer au sein du groupe, de lui donner les moyens de s'épanouir tant physiquement que culturellement, d'exercer son sens critique et sa curiosité. Les projets d'activités élaborés sur une période donnent cohérence aux ateliers proposés (théâtre, activités motrices et manuelles...).
- » Ils accueillent les enfants scolarisés le mercredi en temps scolaire et pendant les vacances scolaires *de 9h00 à 17h30*. Un accueil est organisé de 7h15 à 9h00 et de 17h30 à 19h00 dans ces structures.

» Les enfants peuvent fréquenter les structures de loisirs le matin (repas compris), l'après-midi (sans repas) : départ et arrivée entre 13h30 et 14h00, ou à la journée.

» Un accompagnement est mis à disposition pour les enfants domiciliés dans les quartiers éloignés :

- *Quartier des Lévriers* : accompagnement pédestre, rendez-vous devant l'entrée de l'école maternelle, départ à 8h20 / retour à 17h50
- *Quartier Jules Ferry* : car sur le parking du collège Maurice Utrillo, départ à 8h20 / retour à 17h50

Centre de loisirs maternel « Les Vergers »

9, allée des Vergers - 01 34 17 72 17

Centre de loisirs élémentaire « Le Cornouiller »

21, avenue Maurice Utrillo - 01 39 83 74 95

ATTENTION :

- » À chaque période de mercredi ou de vacances, une fiche de réservation vous est adressée. Passée la date de retour indiquée, l'enfant est inscrit systématiquement sur liste d'attente. Aucun enfant ne sera accepté dans les structures sans fiche de réservation préalablement transmise.
- » La facturation des jours de centre (mercredis / vacances scolaires) s'établit au vu de la fiche de réservation.
- » Toute date cochée sera facturée, sans possibilité de remboursement (sauf cas particulier).

Le règlement intérieur de la restauration scolaire ainsi que celui des activités périscolaires sont à disposition sur le site de la ville ou en mairie.

La vie périscolaire

LES STAGES MULTISPORTS*

» Le service des sports organise des stages pour tous les âges, encadrés par les éducateurs sportifs municipaux, pendant les vacances scolaires.

Renseignements et inscriptions auprès du service des sports : 01 39 83 41 36

LES SÉJOURS D'ÉTÉ*

» Des séjours sont proposés aux enfants âgés de 4 à 13 ans pendant les vacances d'été. Sélectionnés en fonction de la destination et des projets proposés, différents organismes accueillent les enfants qui leur sont confiés.

Une plaquette décrivant ces séjours sera diffusée avant les vacances de printemps.

» Les inscriptions seront ouvertes du lundi 22 avril au vendredi 24 mai 2024.

» Les bons vacances CAF viennent en déduction.

Renseignements et inscriptions au service de la vie scolaire et périscolaire : 01 34 28 69 91

* Voir grille tarifaire p. 12



Dispositif d'accompagnement à la scolarité pendant les vacances :

Il existe différents dispositifs au sein de la ville permettant aux enfants rencontrant des difficultés scolaires d'être accompagnés. Ils sont organisés soit par l'Education Nationale (renseignement auprès de l'école), soit par le PREI (renseignement au 01 39 05 13 26)

Aide aux paiements en ligne :
01 34 28 69 01



Infos pratiques

LA PAUSE MÉRIDIDIENNE*

Documents originaux à présenter lors d'une inscription scolaire : première inscription, passage au CP, déménagement.

- » livret de famille ou extrait d'acte de naissance ;
- » justificatif de domicile : acte de propriété ou contrat de location, quittance de loyer de moins de 3 mois (pas de quittance EDF ou de téléphone) ;
- » numéro de téléphone des parents ;
- » adresse et numéro de téléphone des employeurs des parents ;
- » numéro d'allocataire à la Caisse d'Allocations Familiales ;
- » justificatif de vaccinations (carnet de santé).

Inscription au restaurant scolaire, aux accueils pré et post-scolaires, aux centres de loisirs, à l'étude.

- » un dossier à compléter est mis à votre disposition sur le site internet de la ville ainsi qu'au service de la vie scolaire et périscolaire, en mairie.

Moyens de paiement acceptés :

- » chèques bancaires ;
- » paiements par internet ;
- » espèces (uniquement sur place) ;
- » chèques vacances et CESU uniquement pour les activités périscolaires.

Pour toutes situations particulières, merci de contacter le service de la vie scolaire et périscolaire avant d'effectuer vos démarches.

SITE INTERNET

Certaines démarches liées aux activités scolaires et périscolaires de vos enfants peuvent s'effectuer en ligne sur le site internet de la ville : villedemontmagny.fr, via votre espace personnel dans la rubrique « Espace Citoyen » (paiement, accès aux divers formulaires).

Aide aux paiements en ligne : 01 34 28 69 01



Les grilles tarifaires applicables jusqu'à la rentrée scolaire 2024 - 2025

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

TRANCHES DE QUOTIENT	0 à 369€	369 à 1161 €	1161 à 1263 €	≥ 1263 €	Hors commune
Accueil préscolaire (période scolaire : 7h15-8h30) Accueil postscolaire (période scolaire : 17h45-19h / uniquement après le CLAS ou l'étude)	0,76 €	(0,000392xQF) +0,62555	(0,00049xQF) +0,510324	1,13 €	1,58 €
Etudes dirigées (période scolaire : 16h30-17h45) Accueil postscolaire (période scolaire : 16h30-19h)	2,92 €	(0,001743xQF) +2,276964	(0,0020 x QF) +1,89	4,55 €	6,28 €
Accueil de loisirs (période de vacances : matin avec repas 7h15-13h30 / période scolaire: mercredi matin avec repas 7h15-13h30)	4,29 €	(0,00566xQF) +2,28246	(0,026xQF) -21,292836	11,55 €	15,95 €
Accueil de loisirs sans repas 13h30-19h / période scolaire : mercredi après-midi sans repas 13h30-19h)	3,77 €	(0,00221xQF) +3,034556	(0,002355xQF) +2,90555	5,88 €	8,17 €
Accueil de loisirs (période de vacances : journée complète 7h15-19h / période scolaire : mercredi journée complète 7h15-19h)	6,38 €	(0,008057xQF) +3,727125	(0,033955xQF) -25,4716	17,41 €	24,13 €
Stage multisports 1/2 journée	2,53 €	(0,00308xQF) +1,44304	(0,021492xQF) -19,86181	7,28 €	11,70 €

LA RESTAURATION SCOLAIRE

TRANCHES DE QUOTIENT	0 à 199 €	199 à 369 €	369 à 1646 €	≥ 1646 €	Hors commune
Restauration scolaire	1,47 €	1,70 €	(0,002733xQF) +0,770154 €	5,28 €	7,01 €

LES SÉJOURS DE VACANCES

TRANCHES DE QUOTIENT	0 à 369 €	369 à 1263 €	≥ 1263 €
Séjours de vacances	10% du prix coutant du séjour	[(0,0447xQF) - 6,4561]/100 x prix coutant du séjour	50% du prix coutant du séjour

Le calendrier scolaire et périscolaire

LES DATES CLÉS

*La reprise des cours s'effectue le matin
des jours indiqués.

Mois	Vacances scolaires*	Inscriptions		Activités & autres
Septembre		du 4 au 22	Structures de loisirs Vacances d'Automne Mercredis nov./déc.	<ul style="list-style-type: none"> • Rentrée des élèves : Lundi 4 septembre 2023
Octobre	AUTOMNE du 23 oct. au 6 nov.			<ul style="list-style-type: none"> • Élections des parents d'élèves : 6 et 7 octobre 2023
Novembre		du 6 au 17	Structures de loisirs Vacances de Noël Mercredis jan./fév.	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils d'écoles • Démarrage du CLAS
Décembre	NOËL du 26 déc. au 8 janv.			<ul style="list-style-type: none"> • Spectacle de Noël
Janvier		du 8 au 19	Structures de loisirs Vacances d'Hiver Mercredis mars./avr.	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils d'écoles
Février	HIVER du 12 fév. au 26 fév.	du 26		<ul style="list-style-type: none"> • Restitution "classe orchestre"
Mars		au 8	Structures de loisirs Vacances de Printemps Mercredis mai	<ul style="list-style-type: none"> • Classes transplantées
Avril	PRINTEMPS du 8 avr. au 22 avr.	du 22 au 10	Mercredis juin/juillet	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils d'écoles
Mai		du 6 au 17	Structures de loisirs Vacances d'Été	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt du CLAS
Juin				<ul style="list-style-type: none"> • Décathlon junior • Remise des prix de fin d'année
Juillet				<ul style="list-style-type: none"> • Séjours vacances été • Centres de loisirs été
Août	ÉTÉ du 8 juill. au 2 sept.			